



Conseil de Quartier de Belleville
Commission Cadre de Vie
Compte-rendu de la réunion

Liste des présentEs

Agnès BELLART	France LOIRAT
Setni BARO	Jacques BUISSON

ExcuséEs

Camille COMBEAUD	Monique LE GOFF
Emmanuelle JOLY	Valérie OBADIA
Claire COTINAUD	Christian BEN TOLILA
Hervé SALLAZ	

La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 27 mai à 19h** à l'Espace Paris Jeunes Taos Amrouche, 47-49 rue Piat.

La réunion s'est tenue à l'Espace Paris Jeunes Taos Amrouche, le jeudi 23 mai de 19h à 21h.

Ordre du jour

L'ordre du jour composé en début de réunion était le suivant :

- ✓ Situation de la passerelle rue de la Mare
- ✓ Opposition aux projets de promoteurs des 331 et 335 rue des Pyrénées
- ✓ Ouverture du passage Mare-Cascades
- ✓ Jardin Kemmler – rue de l'Ermitage
- ✓ Pétition contre les nuisances sonores
- ✓ Enquête publique pour le 86-88 rue des Rigoles
- ✓ Nouveaux Bus sur le boulevard et la rue de Belleville

Situation de la passerelle rue de la Mare

Les travaux de l'immeuble Paris-Habitat prennent fin. La longueur des travaux (presque 3 ans) et la fermeture de la passerelle depuis 2 ans ont permis de développer des comportements incivils dans ce secteur : des tas sauvages s'accumulent régulièrement dans l'espace public, le matériel de voirie (potelets notamment) sont détériorés et les rats ont fait leur apparition au grand jour.

Ce constat soulève beaucoup de questions sur les comportements mais aussi sur les actions publiques qui doivent permettre de modifier cette situation à court et moyen termes.

Le collecteur de vêtements n'est pas suffisamment protégé des intrusions et donc de l'accumulation de vêtements sur la voie publique.

Les conteneurs à verre débordent souvent.

Le bétonnage des pieds d'arbre est-il une solution pérenne ?

Quand les travaux de la passerelle seront-ils réalisés ?

Les habitants de l'immeuble du 9 rue de la Mare s'inquiètent des malversations déjà identifiées dont Paris-Habitat pourrait ne pas tenir compte.

Projets des 331 et 335 rue des Pyrénées

Le collectif des habitants du 333 rue des Pyrénées a entrepris une procédure juridique contre le projet de construction d'un immeuble mitoyen de 9 étages. Un 1^{er} recours « gracieux » auprès de la Maire de Paris a été déposé individuellement par les représentants du collectif en juin et juillet 2017. Ces recours n'ont pas été suivis et donc été implicitement rejetés.

Le permis de construire modificatif a été déposé en décembre 2017.

Le collectif a déposé un nouveau recours « contentieux » en février 2018 pour s'opposer au permis de construire qui « causerait l'obturation des « fenêtres » de certains appartements.

En fin d'année dernière, le promoteur a assigné le collectif du 333 rue des Pyrénées et l'association les Côteaux de Belleville au Tribunal de Grande Instance (TGI) pour « recours abusif » et demande une indemnisation de 180 000€. L'avocat du promoteur a proposé « un arrangement » aux assignés s'ils retirent leur procédure. Ce qu'ils n'ont pas accepté.

Mi-mai, les représentants du collectif sont à nouveau assignés au TGI mais cette fois par le propriétaire du 331 dont la vente est suspendue en attendant le règlement des conflits. Il demande une indemnisation de 600 000€.

Le Collectif va renforcer sa défense mais n'a pas l'intention de céder aux menaces du promoteur relayées par celles des propriétaires.

Jardin « Kemmler »

Les travaux du jardin sont terminés. Certains aménagements à destination des enfants sont décevants car pas adaptés aux jeunes enfants.

L'aménagement pourrait s'inspirer d'autres squares comme celui des Saint Simoniens ou le jardin de l'Hôtel Salé derrière le musée Picasso ou le jardin Truillot dans le 11^e.

Dans la partie basse du jardin, la forêt prévue au PLU manque beaucoup de densité. Les arbres abattus ont été remplacés par des jeunes pouces à l'automne.

Les Côteaux de Belleville ont demandé par courrier à la Mairie du 20^e quelles étaient les essences d'arbres replantées.

Rue de l'Ermitage

La rue de l'Ermitage a fait l'objet, avec les rue des Cascades et de la Mare, d'un projet au budget participatif 2017 avant d'être regroupé avec celui de la rue Piat pour s'appeler « [Apaiser les rues historiques de Belleville](#) ».

Les propositions de réalisation de ce projet et de ceux de 2016 du bas-belleville « [Embellir et redonner vie au Bas Belleville](#) » et du Belvédère « [La plus belle vue de Paris](#) » ont été présentées le 6 février dernier à la Mairie du 20^e sous une forme d'atelier où les participant-e-s pouvaient donner leurs avis et peut-être orienter les futures réalisations.

La rue de l'Ermitage avait été, pour des questions de contraintes budgétaires, extraites de ce groupe d'aménagement et regroupée avec les aménagements autour du jardin Kemmler.

Toujours pour les mêmes raisons, la rue de l'Ermitage ne sera que rénovée et ne sera pas mise en zone de rencontre.

L'association Les Coteaux de Belleville demande à la Mairie du 20^e une étude des sols. La Mairie a transmis au service concerné ces jours-ci.

Les travaux se dérouleront en juillet et aout de cette année.

Le passage Mare Cascades et le café Fontaine Henri IV

Les riverains de la rue des Cascades et de la Mare se mobilisent depuis 20 ans pour que les parcelles situées entre le 41 rue des Cascades et le 38 rue de la Mare redeviennent un passage afin de créer un véritable parcours piétonniers dans le quartier.

Ces dernières années la Mairie du 20^e semblait favorable à l'ouverture du passage demandée par le quartier. La réunion publique de décembre et les « pseudo-ateliers » de janvier ont démontré que Paris Habitat s'arque boutait sur le statu quo.

L'association Les Coteaux de Belleville a envoyé un courrier à la Maire de Paris en février. Sans réponse de sa part ce courrier a été relancé récemment.

Ce courrier demande que la Mairie de Paris prenne en charge l'ouverture et sollicite un rendez-vous avec la Maire.

L'association exprime également le paradoxe de ce passage qui était ouvert lorsque les parcelles appartenaient à des propriétaires privés.

Contrairement aux affirmations de la représentante de Paris Habitat en décembre la parcelle n'a pas fait l'objet de modification du plan d'occupation des sols (POS), ni dans le plan local d'urbanisme (PLU) qui lui a succédé. Le permis de construire de l'OPAC n'a pas été non plus modifié pour changer l'orientation de la parcelle. Le passage reste donc une traversée piétonne.

Les riverains tiennent à rappeler que l'allègement de l'immeuble bordant le passage a été négocié avec l'OPAC (nom de Paris Habitat à l'époque) entre 1994 et 1996. Le jardin et le passage ont été obtenus par le quartier et pour le quartier.

La Mairie pourrait établir une convention avec Paris Habitat pour l'ouverture comme elle le fait pour des jardins avec certaines congrégations religieuses.

Une nouvelle pétition va être rédigée. Une déambulation est prévue le dimanche 26 mai pour informer les riverains de cette situation.

La déambulation se terminera devant le café Fontaine Henri IV qui mobilise également les riverains, désormais regroupés dans la nouvelle association ICI SAVIES, pour obtenir l'autorisation de sa terrasse.

Le café, fermé depuis plusieurs mois, devrait ré-ouvrir prochainement après, entre autres, des travaux d'insonorisation. Il servira aussi à manger.

L'association pourrait signer une charte locale avec le café, et la Mairie du 20^e pour gérer la terrasse.

Pétition Bellevilloise

La pétition initiée par l'association des Riverains de Ménilmontant contre les nuisances nocturnes de la Bellevilloise demande des mesures afin que le cadre de vie respectueux du droit au calme soit restauré.

Les riverains présents lors de la réunion sur la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire avaient fait entendre leur voix sur ce problème récurrent dans le quartier.

Pour s'informer sur la pétition, [suivre ce lien](#).

86-88 rue des Rigoles

Une enquête publique se déroule à la Mairie du 20^e concernant le projet d'implanter un établissement culturel sur 2 parcelles, une accueillant actuellement des boxes au 88 rue des Rigoles et l'autre au 86, un immeuble et quelques dépendances.

Des riverains inquiets de cette transformation et de l'impact sur leur habitat ont sollicité le conseil de quartier lorsqu'il tenait la table de quartier lors de la Fête du Village Jourdain.

L'enquête publique se termine le mardi 28 mai à 17h.

Boulevard de Belleville

Les travaux pour le passage des bus ont démarré fin mars et continuent encore à ce jour avec l'installation des arrêts de bus (à l'angle de la rue des Couronnes au niveau du terre-plein Maronites et à l'angle de la rue Ramponeau).

Le terre-plein central est fermé définitivement pour la traversée au niveau de la rue Ramponeau et de l'Orillon.

Les travaux d'aménagements du terre-plein Maronites sont prévus à partir du mois d'octobre. Le kiosquier a été prévenu du déménagement de son kiosque à partir de début juillet. Est-ce que le calendrier serait modifié ?

Il sera intéressant de connaître les évolutions du trafic routier dans le quartier ?

L'étude sur les pistes cyclables dans le 20^e devait être réalisée au printemps. Qu'en est-il ?

Rue de Belleville

Les observations concernant la mise en œuvre des 2 nouvelles lignes de bus sont communes au boulevard.

Les travaux de la ligne 11 du métro génèrent des fortes nuisances à la fois sonores et de pollution aux particules au métro Pyrénées.

La séance est levée à 20h45.